

# Brève description du projet « Sans peur chez toi pour les institutions pour enfants et adolescent·es »

## 1. Description succincte du sous-projet tel qu'adapté aux institutions

L'atelier ainsi que les activités d'approfondissement proposés dans le cadre du projet « Sans peur chez toi » - qui ont déjà été mis en œuvre avec des centaines de groupes d'enfants et de jeunes et s'adaptent au groupe-cible - ont été adaptés plus spécifiquement aux institutions socio-éducatives. Cette offre permet aux jeunes qui participent au projet d'aborder les thématiques de la violence domestique et de l'éducation non violente et d'organiser des événements multiplicateurs pour sensibiliser leur entourage. Dans les institutions prenant part au projet, l'atelier « Sans peur chez toi » adapté est mené par des animateur·trices expérimenté·es de NCBI ; dans un deuxième temps, les enfants/jeunes transmettent de manière créative et proactive à leur entourage les connaissances acquises et approfondies dans le cadre d'activités. Cette démarche leur permet d'intérioriser et de diffuser l'idée d'une éducation non-violente. Durant cette phase de multiplication, les enfants/jeunes sont accompagnés directement par les encadrant·es de leur institution socio-éducative, qui sont eux-mêmes soutenus par l'équipe de NCBI.

## 2. Objectifs

**Renforcement des ressources** : les jeunes apprennent à connaître et à exploiter leurs ressources internes et externes afin de faire face à une situation de violence éducative, dans leur famille d'origine et leur environnement.

**Capacités à faire face** : ils développent des stratégies personnelles face aux situations dans lesquelles ils sont eux-mêmes concernés par la violence domestique et une attitude adéquate face à l'utilisation de la violence dans le contexte familial.

**Transmission des connaissances** : ils élargissent leurs connaissances concernant la violence et son origine, les offres de soutien et les procédures de demande d'aide.

**Efficacité personnelle et pouvoir d'agir** : ils deviennent - grâce à l'approche participative mise en place durant la phase de multiplication du projet - des ambassadeur·ses investis contre la violence domestique vis-à-vis de leurs pairs et de leur environnement.

**Sensibilisation et formation continue du personnel des institutions socio-éducatives** : en prenant part au projet, les collaborateur·trices des institutions partenaires sont sensibilisé·es à la façon d'aborder la problématique de la violence domestique dans l'institution ; ils ont en outre la possibilité de participer à des webinaires proposés par NCBI Suisse. Au besoin, un accompagnement est proposé afin de soutenir les cas émergents d'enfants et de jeunes directement concernés.

## 3. Conditions préalables

### Âge et indicateurs sociaux

Peuvent participer au projet les enfants et les jeunes à partir de 8 ans, issus d'institutions socio-éducatives telles que des internats scolaires (spécialisés), des foyers pour enfants et adolescent·es, des unités de vie accompagnées, des familles socio-éducatives élargies ou des écoles spécialisées. Ces enfants/jeunes sont souvent issus de familles en difficulté et/ou présentent un handicap physique,

mental ou des troubles de l'apprentissage. Une grande partie de ces enfants et ces jeunes sont confrontés à la violence domestique en tant que victimes ou témoins (parfois aussi en tant qu'auteurs) et n'ont souvent pas eu par le passé l'occasion d'échanger sur ce sujet avec des jeunes de leur âge ou d'élever leur voix contre cette violence.

### **Taille du groupe**

La réalisation d'un projet « Sans peur chez toi » est possible à partir d'environ 8 enfants/jeunes y prenant part. Le groupe peut être séparé en sous-groupes d'au minimum 4 personnes (par ex. dans les unités de vie). Selon l'organisation de l'institution et en fonction de la taille du groupe, un ou plusieurs ateliers sont organisés. Pour la phase de multiplication, tous les groupes d'une même institution participant au projet travaillent ensemble.

### **Personne de contact au niveau local**

L'institution partenaire désigne au moins un-e responsable local qui, dans le cadre du projet « Sans peur chez toi », assure la communication au sein de l'institution ainsi qu'avec NCBI Suisse. Cette personne est présente lors de la préparation du projet ainsi que durant l'atelier et les activités de multiplication et encadre le groupe. Bien entendu, le ou la responsable local peut être assisté-e par d'autres personnes. Dans ce contexte, il est important que la réalisation du projet soit portée par l'ensemble de l'équipe.

### **Personne ressource locale**

Pour la réalisation du projet "Sans peur chez toi », il est précieux que les jeunes aient une personne ressource (par exemple un-e encadrant-e) sur place, avec laquelle ils puissent parler librement et en toute confidentialité de leur vécu. Cette personne devrait être impliquée dans le projet en complément du ou de la responsable local-e. Sa présence pendant l'atelier est particulièrement importante ; elle intervient pendant environ 20 minutes durant l'atelier afin de répondre aux questions des enfants et des jeunes (écrites de manière anonyme sur des post-it). Pendant et après le projet, la personne ressource se tient à disposition pour conseiller et accompagner gratuitement et en toute confidentialité les jeunes qui auraient besoin d'un soutien ou pour les orienter.

Lors de la préparation du projet, il est discuté de la question de savoir s'il existe dans la structure une personne interne appropriée qui puisse assumer un tel rôle ou s'il convient de faire appel à une structure externe à laquelle les jeunes ont accès en tout temps pour demander de l'aide (selon les cantons, il est par exemple possible d'inclure une participation de la LAVI au projet).

## **4. Déroulement du projet**

Le projet se déroule en 4 étapes :

### **1<sup>ère</sup> étape : Clarification du mandat/discussion préalable**

Les institutions intéressées invitent généralement la direction du projet pour une présentation au sein de l'équipe lors d'une première séance en présence de tous les professionnel-es impliqués et de la direction de l'institution (cette première rencontre pouvant également avoir lieu par visioconférence). Il s'agit d'une part de répondre aux éventuelles questions, mais aussi et surtout d'organiser l'atelier et la multiplication de façon personnalisée et adaptée à l'institution.

Durant cette rencontre sont entre autres abordés les aspects suivants : le contexte, la taille des groupes prenant part au projet, les compétences cognitives et émotionnelles des enfants/jeunes, leurs expériences en lien avec la violence domestique ainsi que les ressources de l'institution.

L'objectif de cette première séance est de se mettre d'accord sur les rôles et responsabilités de chaque partenaire et les délais, éléments qui seront formalisés dans une convention de collaboration. En cas de questions institutionnelles émergentes et de besoin de formation continue interne à l'équipe sur cette thématique, les professionnel·es du projet « Sans peur chez toi » proposent volontiers une collaboration et peuvent recourir à un large réseau de spécialistes externes.

### **2<sup>ème</sup> étape : l'atelier**

L'atelier qui a lieu dans le groupe des jeunes prenant part au projet représente le coup d'envoi de la collaboration. L'atelier éprouvé « Sans peur chez toi » a été réalisé jusqu'à présent dans plus de 150 groupes d'enfants et de jeunes ; il a fait l'objet d'une évaluation externe et a toujours été adapté en fonction des circonstances. Pour le sous-projet spécifique « Sans peur chez toi pour les institutions pour enfants et adolescent·es », le modèle d'atelier de base a été ajusté aux groupes cibles.

Il existe deux modèles d'ateliers différents, pouvant être sélectionnés en fonction de l'institution et de la taille du groupe concerné :

#### a) Atelier pour les institutions et écoles spécialisées

Ce modèle d'atelier dure en général 4 périodes scolaires et est adapté sur le plan méthodologique aux limitations cognitives/émotionnelles des enfants ou des jeunes y prenant part.

#### b) Atelier pour les internats et foyers résidentiels

Le contenu et la méthode de ce modèle ont été adaptés en raison du plus grand nombre de participant·es directement concernés. Un programme d'atelier de deux fois deux périodes a été développé pour des petits groupes de 4 à 6 participant·es, ainsi qu'un programme de 4 périodes pour des groupes plus importants à partir de 7 participants.

NCBI Suisse façonne l'atelier en se centrant sur les thématiques de la violence éducative, des punitions corporelles et autres punitions abusives ainsi que de la violence dans les relations proches ; l'atelier est organisé en présence du ou de la responsable local et se base sur les questions suivantes :

- Qu'est-ce que la violence domestique ? Qu'est-ce que des punitions abusives ?
- Quelle est mon attitude à leur égard ?
- Quelles expériences ai-je faites en lien avec la violence dans l'éducation et qu'est-ce ces dernières ont déclenché chez moi ?
- Quels sont mes droits en tant qu'enfant/jeune ?
- Où est-ce que je peux demander de l'aide pour moi-même ou pour mes amis/frères et sœurs et que se passe-t-il ensuite ?
- Comment pouvons-nous faire entendre notre voix contre la violence éducative et les punitions abusives ?

### **3<sup>ème</sup> étape : la multiplication**

Un événement final est organisé afin de valoriser les activités réalisées dans le cadre du projet et d'y impliquer d'autres enfants et adolescent·es, des adultes et surtout les personnes de référence des enfants/jeunes concernés. Les enfants et les jeunes ayant pris part à l'atelier sont invités à participer activement à son organisation : après l'atelier, ils mettent en place d'une façon proactive et créative différentes activités qu'ils présenteront lors de cet événement. Là encore, la façon de procéder est adaptée aux spécificités de chaque contexte institutionnel.

#### **4ème étape : Évaluation des besoins/évaluation du projet/suivi**

NCBI Suisse assure le suivi de chaque projet local pendant la mise en œuvre de la multiplication ainsi qu'à l'issue de cette dernière. Ce suivi comprend aussi bien un accompagnement des jeunes pendant les activités qu'un soutien aux professionnel·les de l'institution dans le cas où des situations se présenteraient avec des enfants/jeunes personnellement touchés par la thématique. Selon les problématiques rencontrées, il est possible de faire appel à des spécialistes du réseau externes au projet « Sans peur chez toi » offrant les prestations suivantes :

- Un accompagnement des éducateur·trices sociaux des institutions concernées
- Des groupes d'accompagnement pour les enfants/jeunes directement concernés, animés par des spécialistes

Outre ce suivi individuel, une évaluation et une analyse des besoins doivent être réalisées au niveau institutionnel lors de la clôture du projet. Les questions directrices leur servant de fil rouge sont les suivantes :

- Qu'est-ce que le projet a déclenché au niveau individuel et au sein du groupe ?
- Avec quels thèmes et besoins les jeunes se sont-ils adressés à leurs encadrant·es ou à la personne de contact locale pendant et après le projet ?
- Quels effets le projet a-t-il eu sur les enfants/jeunes qui ont assisté à l'événement final ?
- Quels ont été les retours des personnes de référence - respectivement des éducateur·trices - accompagnant les enfants/jeunes ?
- Y a-t-il un besoin de conseil au niveau institutionnel se rapportant à la façon d'aborder les punitions ?

#### **5. Temps à investir pour le projet**

Le temps nécessaire à la réalisation du projet dépend du contexte et du nombre de jeunes y prenant part.

Du temps devra être investi pour les étapes suivantes : la préparation du projet, l'atelier avec les enfants/jeunes et la mise en œuvre de la multiplication s'adressant à d'autres jeunes et/ou des adultes. Dans le cadre de la préparation du projet, une réunion d'environ une heure à une heure trente est organisée en présence de la direction du projet « Sans peur chez toi » et de toutes les personnes de l'organisation partenaire locale impliquées dans le projet. En règle générale, l'atelier dure une demi-journée. Il est convenu avec l'organisation partenaire locale du moment optimal durant lequel le ou les ateliers aura/auront lieu. Pour cela, des périodes blocs peuvent être prévues le matin, l'après-midi ou en soirée.

Il faut également compter entre huit et douze heures pour la préparation des activités de multiplication, en fonction de l'ampleur des activités imaginées et du nombre d'enfants/de jeunes prenant part au projet. Le temps consacré à l'événement final dépend de sa forme, sa structure et son contenu et peut être très complexe ou plus simple.

## 6. Coûts du projet

Le projet « Sans peur chez toi » peut être subventionné. Les coûts s'élèvent alors à CHF 300.- pour un groupe et à CHF 100.- pour chaque groupe supplémentaire de la même institution. Sont inclus dans ce montant les flyers et les éventuels objets promotionnels.

## 7. Contacts

Benoît Bailleul  
Responsable Section Romandie NCBI  
Tél. : 079.616.97.17  
romandie@ncbi.ch

Audrey Monbaron  
Coordinatrice du projet « Sans peur chez toi »  
audrey.monbaron@ncbi.ch

Anina Schmid-Mahler  
Responsable du projet « Sans peur chez toi » au niveau national  
Tel. : 031.311.55.09  
anina.schmid@ncbi.ch